



Autorisation parental en cas d hospitalisation d enfant

Par **magda du 63**, le **12/09/2008 à 18:25**

je suis séparée depuis 2000 nous ne sommes pas passer devant un juge je voudrais savoir si en cas d hospitalisation de ma fille de 14ans il faudrait l autorisation de son père qu elle ne veux plus voir depuis 3ans

Par **Visiteur**, le **12/09/2008 à 21:43**

Non, l'accord d'un seul parent est suffisant.
De plus, l'accord du mineur sera recherché en fonction de son aptitudern(âge...), et de son degré de maturité.

Par **magda du 63**, le **12/09/2008 à 22:05**

merci a vous pourtant mon ex belle soeur n a pu faire opérer sa fille de 11ans bien que le père ne s occupe plus d elle depuis au moins 6ans.mon ex belle soeur a été sous tutelle cela expliquerait peut être que l on demande l autorisation au père de l enfant